

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
 Édition quotidienne, par an..... \$3.00
 Édition hebdomadaire, par an..... 1.00
 Invariablement payable d'avance.
 On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion,.... \$0.50
 Chaque insertion subséquente,.... 0.12
 Chaque ligne en sus, première ins. 0.08
 Chaque ins. subséquente, p. ligne.. 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 19 JANVIER 1882.

LA FILLE MAUDITE

PREMIÈRE PARTIE.

LE CRIME D'UN AUTRE.

I

AU MILIEU DE LA NUIT.

A quelques lieues de Vesoul, ancienne et jolie petite ville de la province de Franche-Comté, on rencontre, en se dirigeant vers Gray, le village de Frémicourt, ombragé d'arbres magnifiques, et gracieusement assis sur le bord d'une petite rivière aux eaux limpides, qu'on nomme la Sableuse.

Cette rivière, ou plutôt ce ruisseau est un des nombreux affluents de la Saône. Il doit, sans doute, son nom de Sableuse à son lit de sable fin, blanc et doux sous le pied nu comme celui des bains de Trouville.

Le sol de cette partie du département de la Haute-Saône est d'une fertilité remarquable et donne la richesse à ses habitants. De hautes montagnes boisées, couronnées de chênes séculaires, que la main de l'homme semble vouloir respecter toujours, s'étendent à droite, se groupent, s'échelonnent, se coupent, s'allongent et se perdent, fondues dans l'horizon bleuâtre, en fuyant vers l'Alsace et la Suisse. A gauche, une verte vallée, arrosée par des ruisseaux et de petits canaux creusés par les cultivateurs, s'ouvre et s'élargit sur toute sa longueur de trois kilomètres, puis se resserre brusquement et passe avec la rivière dans une gorge étroite, percée entre deux collines dont les pentes douces viennent s'arrêter sur les deux rives de la Sableuse.

A l'entrée de ce vallon, à vingt minutes environ du village de Frémicourt, se trouve la ferme du Seuilon. En 1850, époque où commence notre histoire, cette riche ferme, la plus importante du pays, était exploitée par son propriétaire, nommé Jacques Mellier. Les écuries, les granges et les greniers à fourrages se trouvent dans deux grands bâtiments carrés, solidement construits en pierre. Un peu plus loin, s'élève une petite maison, autre dépendance du Seuilon, qui servait alors de logement au berger et à sa famille. Le bâtiment principal, où le maître avait son appartement, séparé des chambres des servantes et des garçons de ferme, avec sa blanche façade, percée du premier étage de huit fenêtres hautes et larges, ressemblait moins à l'habitation d'un fermier qu'à une grande et belle maison bourgeoise.

Jacques Mellier avait cinquante-cinq ans. C'était un homme grave et sévère, sombre, taciturne, et ne riant jamais. Toutefois, juste en tout, il indiquait le blâme comme il prononçait l'éloge; selon le cas ou la circonstance, il se montrait bienveillant et même bon autant qu'il était inflexible dans sa sévérité. Ses colères, rares heureusement, étaient terribles; les plus audacieux tremblaient sous son regard. Cependant on ne le craignait pas, on le respectait. Sa réputation de probité était sans tache, et nul plus que lui n'était chatouillé sur des questions d'honneur.

Pour diriger l'exploitation de la ferme et surveiller le travail des garçons et des hommes de journée, Jacques Mellier avait à côté de lui un autre lui-même. Ce n'était pas un serviteur, mais un confident, un ami, presque un frère.

Pierre Rouvenat, c'est son nom, avait quelques années de moins que son maître, devenu son ami; il était né au Seuilon, son père et sa mère re-

promise, il était resté à la ferme auprès de celui dont il avait autrefois partagé les jeux et supporté souvent les caprices et les colères. Sa vie se résumait en ces trois mots: travail, dévouement, abnégation. Seul il connaissait les idées et les pensées secrètes de Jacques Mellier et seul aussi il avait le droit, bien qu'il fût toujours prêt à obéir comme le dernier des manœuvres, en usant de son titre de vieux serviteur et d'ami, de faire des représentations au maître et de s'opposer à sa volonté lorsqu'il le jugeait nécessaire.

Jacques Mellier était veuf depuis douze ans; mais il avait une fille unique, son espoir, sa joie, son orgueil. Mlle Lucile Mellier entra dans sa dix-neuvième année. Grande et svelte, pleine de vie comme une jeune tige où la sève abonde, gracieuse comme un sourire et gaie comme un rayon de soleil, il eût été difficile de rencontrer une plus charmante jeune fille dans tout le pays franco-comtois.

Un poète n'aurait pas manqué de l'appeler la nymphe de la Sableuse ou la drôlée du Seuilon. Ses magnifiques cheveux noirs, massés sur le haut de la tête, découvraient un front large, blanc et délicatement arrondi, sous lequel s'animaient de grands yeux noirs pleins de clarté, parfois rêveur, mais toujours d'une douceur d'expression adorable. Sa bouche, petite, aux lèvres roses, souriantes, était ornée de dents fines, bien rondes, d'une fraîcheur de printemps, légèrement estompée de carmin, et son nez délicat insensiblement relevé, aux narines mobiles et transparentes, donnaient à sa physionomie, habituellement langoureuse et méditative, un charme inexprimable. Ses oreilles, d'un dessin correct et délicieusement attachées, étendent deux merveilleux. Son cou, ses épaules et sa gorge moirée étaient admirables. Elle avait le pied petit, bien cambré, et ses mains blanches, aux doigts effilés terminés par des ongles roses, s'attachaient finement à des bras qu'on aurait dit taillés dans le marbre.

— Elle ressemble à sa mère comme une goutte d'eau à une autre goutte d'eau, disaient, en parlant d'elle ceux qui avaient connu la défunte.

Cela devait être vrai; mais belle, la jeune fille avait aussi de Jacques Mellier la fierté, le caractère indépendant et l'énergique volonté.

Placée à la ville, au couvent des Ursulines, elle était revenue chez son père, à l'âge de dix-sept ans, après avoir reçu une éducation et une instruction en rapport avec la fortune relativement considérable qu'elle devait avoir un jour.

Jacques Mellier était ambitieux pour sa fille; indépendamment de la distinction et de la beauté de Lucile, avec les cent mille francs de dot qu'il était en mesure de lui compter le jour de son mariage, il avait le droit de rêver pour elle une alliance avec une des premières familles du département.

Mais l'homme propose et Dieu dispose, dit le proverbe.

Jacques Mellier allait voir combien le rêve est souvent loin de la réalité.

Une nuit, se trouvant subitement incommodé par la chaleur, Jacques Mellier sauta à bas de son lit et ouvrit une fenêtre de sa chambre ayant vue sur les jardins de la ferme.

L'atmosphère était lourde, mais sans menace d'orage. L'œil ne découvrait aucun nuage dans le ciel brillamment semé d'étoiles scintillantes. De temps à autre, la lueur jaune d'un éclair de chaleur dansait à l'horizon. C'était vraiment une belle nuit, tiède, parfumée et phosphorescente comme une nuit des Indes. Pas une feuille ne remuait, aucun chuchotement dans les arbres. Seuls les grillons jetaient leur cri mélancolique et monotone au-dessus des hautes herbes.

Le fermier entendit sonner minuit à l'horloge de Frémicourt.

Après avoir respiré un instant l'air imprégné des odeurs de la nuit, il allait se mettre au lit, lorsqu'il lui sembla voir une ombre glisser sous les branches pendantes des arbres du verger.

Il s'effaça dans l'embrasure, tendit l'oreille et attendit.

Bientôt, l'ombre se rapprochant, le bruit d'un pas léger, marchant discrètement, arriva jusqu'à lui, et il vit une forme noire se dessiner au milieu d'une allée bordée de pommiers nains. Elle s'avançait avec certaines précautions, comme si elle eût craint d'être aperçue.

Elle ouvrit doucement une petite porte de service, et entra dans la maison.

Jacques Mellier recula jusqu'au fond de sa chambre en se frottant les yeux, comme pour s'assurer que, bien éveillé, il ne faisait un rêve. Il venait de reconnaître sa fille!

Il resta un moment immobile, les yeux grands ouverts, les bras inertes, sans pensée, comme un être pétrifié. Puis, retrouvant soudain ses facultés il tressaillit et s'écria:

— Qu'est-ce que cela veut dire? — Il était devenu pâle et une sueur froide mouillait son front. Il bondit vers la porte de sa chambre, mais au moment de l'ouvrir il s'arrêta. Une horrible pensée venait de jaillir de son cerveau.

Sa fille se rendait la nuit à des rendez-vous coupables, sa fille le trompait! Quelle affreuse découverte pour un père! Et il devait le croire, car, autrement, rien ne pouvait justifier la promenade de Lucile.

Il se laissa tomber sur un siège et, la tête dans ses mains, il livra son esprit à de sombres réflexions. Le malheur qu'il redoutait était-il complet? Jusqu'où sa fille avait-elle poussé l'oubli de ses devoirs? Sur quel effroyable abîme la malheureuse enfant marchait-elle? Mais si Lucile avait indignement trahi sa confiance, non loin du Seuilon, à Frémicourt, peut-être il devait découvrir un autre coupable. Il chercha qui pouvait être ce misérable, qui avait audacieusement conspiré contre son repos, contre son honneur. Il ne put trouver un nom. Mais, en interrogeant ses souvenirs, il se rappela avoir aperçu plusieurs fois, sur les terres du Seuilon, un jeune homme inconnu, aux allures mystérieuses, et vêtu comme un citadin.

Il se souvint aussi qu'ayant accompagné sa fille, un dimanche, pour entendre la messe à Frémicourt, il avait remarqué le même individu, debout contre un pilier de l'église, à quelques pas d'eux. Après l'office, il avait revu cet inconnu sur la place et même surpris un regard d'intelligence entre lui et Lucile. Le souvenir de ce regard, auquel il n'avait attaché alors aucune importance, lui revenait maintenant sans obscurité. C'était une révélation.

Ainsi, plus de doute, ce jeune homme qu'il ne connaissait pas, était le complice, le séducteur de sa fille!

A cette pensée, son sang bouillonnait dans ses veines, la colère s'emparait de lui et il sentait dans son cœur les excitations de la haine; le désir de la vengeance!

Il se rappela encore qu'étant entré un jour dans la chambre de Lucile, il l'avait surprise tenant un papier, qu'elle s'était empressée de jeter dans les flammes du foyer.

Cela n'avait fait naître en lui aucun soupçon; sa foi en Lucile lui fermait les yeux. Mais tous ces faits isolés devenaient des accusateurs, le mettaient en présence de la réalité, et sans même lui laisser un instant le doute, lui montraient l'effroyable certitude.

(A continuer.)

AVIS SPECIAL.

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos praticiens et au public en général, que nous avons maintenant nos Calendriers pour l'année 1882 et que nous serons heureux de les distribuer comme d'habitude à tous ceux qui nous les demanderont.

N. B. Nous tenons toujours l'assortiment le plus varié de Liqueurs, Vins, Cigares et Epicerie de toutes sortes que nous vendons à des prix extrêmement réduits.

Vins, Bordeaux une spécialité 16/1231.

GINGRAS & LANGLOIS
 54 Côte du Palais, H. -ute Ville.
 Québec 17 décembre 1881.

INVENTAIRE.

Afin de faciliter l'inventaire et de faire place aux nouvelles marchandises du printemps qui vont bientôt nous arriver, nous avons décidé de vendre pendant une période de

DIX JOURS

NOS MARCHANDISES D'HIVER

A UNE

GRANDE REDUCTION.

Nous conseillons aux personnes qui ont encore besoin de ces marchandises, de ne pas laisser échapper cette occasion.

Nous attirons tout spécialement l'attention sur notre assortiment de

BONNETERIE ECOSSAISE

que nous importons directement des meilleures maisons d'Ecosse et que nous vendons très bon marché.

Nous défions la concurrence pour les

LAINAGES DE FANTAISIE

car non seulement notre assortiment est considérable mais il est aussi des plus variés et des plus riches. Il comprend aussi Couvertures de toute grandeur et de tout prix, ainsi que Flanelles assorties à meilleur marché que l'an dernier.

AVIS!

Nous continuerons à vendre pendant dix jours encore, à prix extrêmement réduit, la balance de nos

Marchandises des Fêtes.

Nous offrons maintenant en vente, à très bas prix, la grande quantité de

COUPONS

de toutes sortes de marchandises qui se sont accumulés dans notre magasin pendant la dernière saison.

FYFE, WRIGHT & LEITCH

4, rue de la Fabrique.

10 Janvier 1882.



SOUSSIONS.

Chemin de fer Canadien du Pacifique.

Pont sur la rivière Fraser, Col. Britan.

DES SOUMISSIONS adressées au Soussigné seront reçues jusqu'au dixième jour de février 1882, pour la fourniture et la construction d'un pont d'acier ou de fer sur la rivière Fraser sous le contrat 61 Ch. de fer C. P.

On pourra voir le devis et les détails ainsi qu'un plan de l'emplacement au bureau de l'ingénieur en chef, Ottawa, dès et après le dixième jour de janvier courant.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formulaires imprimés. Un chèque de banque accepté pour la somme de \$300 devra accompagner la soumission; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsque requis de ce faire aux prix et conditions mentionnés dans l'offre.

Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Pour le fidèle accomplissement du contrat, on exigera comme garantie un dépôt en argent de cinq pour cent de la somme totale du contrat; le chèque envoyé avec la soumission sera censé faire partie de ce dépôt.

Ce département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre.

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux
 Ottawa, 5 Janvier 1882.
 12 Janvier 1882-115

POISSONS! POISSONS!

Eperlans frais.
 Petite Merue Française.
 Morue Salée,
 Sèche,
 Fumée,
 Déossée,
 Sardines à l'Huile,
 au Beurre,
 aux Tomates,
 Saumon en Boîtes,
 Homards
 Maquereaux "

MOITRES SALES CARAQUETTES.
 BALTIMORE.

A Vendre par,
 A. TOUSSAINT
 TOUSSAINT & FRERE.

8 Janvier 1882.

FROMAGE! FROMAGE!

AUX AMATEURS.

Nous offrons dans le moment le plus grand assortiment de Fromage qui a jamais été offert sur le marché de Québec, savoir:

Lanburg.
 Laiterie.
 Camembert.
 Haut Canadien.
 Old English Stilton,
 Queens Ann,
 Fromage Américain.
 Boudou,
 Menanta.

Ce dernier Fromage est pour la première fois introduit sur le marché de Québec.

A. TOUSSAINT
 TOUSSAINT & FRERE.

5 Janvier 1882.

ROBES

POUR
 BALS ET DINERS

Nous venons justement de recevoir par le dernier Vapeur de la Malle via Halifax, un nouvel assortiment des étoffes les plus variées: telles que Robes et garnitures de robes pour soirées et diners pour lesquelles nous sollicitons une visite.

GLOVER FRY & CIE.

DEPARTEMENT DES MANTEAUX.

La balance de notre assortiment de manteaux doublés en fourrure et autres, ainsi que costumes et robes, ont été tellement réduits dans les prix: qu'ils méritent une attention spéciale des acheteurs.

5 par cent d'escompte pour argent comptant.

GLOVER, FRY & Cie.

7 Janvier 1882.

IMMENSE SUCCES!

LE PROPRIÉTAIRE DU
 Magasin de Chaussures

A BON MARCHÉ

ayant fait jusqu'ici des affaires considérables, a décidé de donner au public l'avantage d'acheter pendant la SAISON DES FÊTES des chaussures

à une grande réduction.

Chaussures de bal et de réception, pour messieurs
 Pantoufles de fantaisie " "
 Bottines pour patiner " "
 Bottines boutonnées en chèvre et en kid pour dames,
 Pantoufles (grande variété) pour dames,
 Chaussures fines pour dames.

Et un grand assortiment de Chaussures boutonnées, pour les enfants.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Venez et vous serez satisfaits.

N'oubliez pas l'adresse:
 MAGASIN de CHAUSSURES à BON MARCHÉ

No. 4, RUE ST. JEAN.
 21 décembre 1881-1m

Musique Nouvelle

MUSIQUE VOCALE:
 La légende du grand étang..... \$0.50
 Dernier amour..... 0.50

MUSIQUE INSTRUMENTALE:
 Moonbeam on the lake,
 Barcarolle,
 Idylle,
 Fantaisie,
 Caprice,
 Prix \$0.60

En vente chez,
 A. LAVIGNE

Importateur de Pianos et Harmoniums,
 Banque d'Épargnes.

pour conserver la musique.
 Folios à attaches,
 " " ressorts
 en carton, en toile et en cuir.
 Depuis 35 cents à \$5.00.
 En vente chez,
 A. LAVIGNE,
 Dépositaire des pianos des célèbres manufactures "Kranich & Bach" et "McCammon"
 25 rue St. Jean.
 24 décembre 1881.

CADEAUX! CADEAUX!

CHEZ
 Renaud & Cie.

24, RUE ST. PAUL

Justement arrivé d'Europe et des Etats Unis

Un magnifique assortiment de
 Vases en porcelaine et d'objets
 en plaqué

De tous les prix et pour tous les goûts.

AUSSE
 CHANDELIERS

Depuis 2 jusqu'à 4 lumières.

" PATRONS NOUVEAUX "

Nous offrons toujours au public l'huile Astrale, huile recommandable sous tous les rapports, et que nous garantissons être la vraie Huile Astrale, la même qui est offerte en vente chez MM. Foverley & C. Co., et autres.

AUSSE
 L'HUILE KEROSENE!

Huile employée communément pour l'éclairage des églises.

AUSSE - Sets à toilette, Pots à l'eau, etc, etc.

ANSSI QUE
 VERRERIE A VIN A 10 OIS. LA DOUZAINES
 ED. DOLBEC,
 Gérant.

Québec, 27 décembre 1881.

ANNONCES NOUVELLES.

Trouvé.
Avis.
Trouvée.
Inventaire—Fyfe, Wright & Leitch.
Robes pour bals et dîners—Glover, Fry & Co.
Vente par encan—Ost, Lemieux & Cie.

QUEBEC,

JEUDI, 19 JANVIER 1882.

EN DÉTRESSE.

On nous communique une circulaire que le chef de l'opposition avait adressée, la semaine dernière, à ses amis politiques pour les engager à souscrire à un fonds spécial destiné à défrayer les frais de contestation d'élection. Nous la reproduisons intégralement.

Québec, le 2 janvier 1882.

Tout le monde sait qu'aux dernières élections provinciales notre parti n'avait pas de fonds électoral, même pour aider ses candidats à rencontrer les dépenses les plus légitimes et les plus indispensables.

Un parti qui commence la lutte dans ces conditions se trouve placé dans une position bien désavantageuse, lorsque ses adversaires contrôlent des fonds presque inépuisables.

Cependant, confiant dans la justice de notre cause, nous avons fait appel à l'intelligence et au patriotisme des électeurs de la Province de Québec. A première vue, nous paraissions certainement avoir été condamnés par la grande majorité des comtés de la Province. Mais le jugement rendu par eux est-il l'expression sincère et indépendante de leurs convictions ?

Tout homme intelligent a le droit d'en douter, en voyant ce qui vient de se passer, et ce qui se passe encore dans le comté de Montmagny. Nos adversaires, sachant que nous ne pouvions pas les combattre à force d'argent et que nous ne le voudrions pas, si nous le pouvions, se croient tout permis. Non-seulement ils emportent les élections, en répandant l'argent à pleines mains, mais là où le peuple a été assez indépendant pour décider en notre faveur, comme dans Montmagny, ils réduisent à néant la volonté du peuple, au moyen de fraudes grossières ; ils comptent sur les sources où ils peuvent toujours puiser, et se flattent que nous ne pourrions pas trouver les fonds nécessaires pour dévoiler leurs fraudes.

Nous n'avons pas fait appel à nos amis pour former un fonds d'élections, mais nous croyons avoir le droit de demander leur aide pour contester les élections entachées d'illégalité.

Tout homme intelligent, lors même que ses goûts le tiendraient éloigné de la politique, doit prendre intérêt aux affaires publiques. Quelques soient les succès qui couronnent son travail, quelques prospères que soient ses affaires privées, il doit s'attendre à souffrir, tôt ou tard, si les affaires publiques sont mal administrées. Et, comment peuvent-elles être bien administrées, si les administrateurs eux-mêmes ont acquis par des moyens illégaux le droit d'administrer la fortune publique ?

Ceux qui, depuis des années, ont été activement engagés dans nos luttes politiques, qui ont prodigué leur santé et leur temps, et n'ont reculé devant aucun sacrifice, ont le droit de s'adresser aux amis qui se sont tenus en dehors de la lutte, et de leur dire : " Si vous tenez à être bien gouvernés, faites quelques sacrifices à votre tour. Aidez-nous à épurer la Chambre d'Assemblée, à en faire sortir ceux qui ont usurpé leurs sièges par des moyens illégaux. Vous ne pouvez pas espérer que ces hommes qui sont arrivés à la Chambre, au mépris de la loi, respecteront maintenant la loi."

Nous espérons que vous souscrirez libéralement à un fonds de contestation d'élection, et, pour garantir la bonne administration de ce fonds, nous vous prions d'assister à une assemblée qui aura lieu au bureau de l'hon. Geo. Irvine, rue St. Pierre, Basse-Ville, samedi, le 14 janvier courant, à 2 heures P. M., pour choisir vous-même un comité chargé de veiller à l'emploi des fonds ainsi souscrits.

H. G. JOLY.

Le morceau est piquant, et quoique l'inspiration qui l'a dicté ne vienne pas de M. Joly probablement, on ne peut douter que la plupart des consi-

dérations qui y sont développées ne soient bien de lui. Lui seul dans notre monde sait être franc à ce point. Il dédaigne toujours l'art, si vanté par les politiques, de déguiser sa pensée. Il va droit au but et pose le doigt sur le ressort que d'autres, moins habitués au succès, moins pénétrés de la conviction que rien ne résiste à un aveu ingénu, prendraient tant de peine à cacher. Heureux les mortels à qui l'expérience a appris qu'il en était des hommes politiques comme des femmes, et que rien ne vous conduit plus sûrement au cœur de la place qu'un chemin sans détours !

La pièce que nous venons de faire lire à nos lecteurs est certainement dépourvue d'artifices ; et cependant ce qui en double le charme, c'est qu'on n'y trouve pas trace de ce léger émoi, de ces fugitives rougeurs, de ces involontaires émotions, qui d'ordinaire accompagnent pareille effusion chez les âmes restées assez jeunes pour s'y abandonner encore. M. Joly dit ces choses étonnantes avec un sang-froid merveilleux, un abandon plein de grâce ; il n'a pas l'air de croire, ou il dédaigne de penser, que cela fera sursauter la galerie ; que, sous une autre plume, semblable appel serait jugé compromettant ; que bien des hommes politiques ont fait causer sur leur compte qui en avaient moins dit. Fort de son honorabilité, de ses bons sentiments, il ne se gêne point et juge absolument innocent ce que chez un autre il trouverait criminel.

Supposons qu'un ministre ait signé une circulaire de ce genre : voyez-vous M. Joly l'agitant devant la Chambre ou devant la population, et s'écriant : Ce que nous avons conquis par notre courage, on veut nous l'arracher par la corruption. On lève des contributions de guerre pour nous enlever le fruit légitime de nos succès. Par des appels attendrissants, par une sorte de pression morale, en surprenant la bonne foi des cœurs purs, en calomniant nos soldats et en noircissant nos victoires, nos adversaires tentent, avec l'or des banquiers et les épargnes des pauvres gens, de nous dépouiller des droits que nous tenons de l'opinion publique !

Pour faire excuser ses hardiesses ingénues, M. Joly compte évidemment sur la légende des fonds presque inépuisables toujours à la disposition du gouvernement. Mais cette légende a fait son temps ; M. Joly a été au pouvoir et il sait que les sources où l'on peut toujours puiser n'existent que dans l'imagination des peuples.

Le mot de la fin est charmant. M. Joly se tourne vers ceux de ses amis qui sont restés loin des combats et leur dit : Vous ne vous êtes pas battus : eh bien, payez !

LE SYNDICAT NÉO-ÉCOSSAIS.

Un projet de la plus grande importance absorbe en ce moment l'attention publique à la Nouvelle-Ecosse. Le gouvernement a résolu de vendre tous les chemins de fer de l'Etat à un syndicat dont M. E. W. Plunkett, entrepreneur du chemin des comtés de l'ouest, est le chef. Le contrat fait entre le gouvernement et le syndicat vient d'être publié. Ces questions de chemin de fer sont nécessairement compliquées ; le meilleur moyen pour le public de s'y initier, c'est certainement d'étudier ce qui se passe ailleurs. Nous croyons qu'on lira avec intérêt dans le moment actuel, en regard des questions qui s'agitent parmi nous, le contrat accepté par le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

Nous en donnons la première partie à la quatrième page.

INFORMATIONS.

—On annonce que sir A. T. Galt, le commissaire canadien à Londres, va se rendre prochainement à Paris, pour assister aux négociations qui vont être reprises en faveur du nouveau traité de commerce franco-anglais.

—Les Juifs du Canada organisent une société avec un capital de \$1,000,000, dans le but d'établir au Nord-Ouest leurs co-religionnaires persécutés de la Russie et de la Pologne.

Les MM. D. et J. Moss, D. Davis, S. Davis, M. Schwab, de Montréal, forment partie de la société.

—Le gouvernement provincial vient de nommer conseillers de la Reine : MM. Pierre C. Duranceau, Beauharnois ; James Oliva, Montmagny ; Edmund Barnard, Montréal ; Frederick William Andrews, Québec ; Didier J. Montambault, Québec ; Benjamin A. Globensky, Montréal ; John Joseph Curran, Montréal ; Melbourne M. Tait, Montréal ; Charles Chamilly de Lorimier, Montréal ; Louis Olivier Taillon, Montréal ; Jules E. Larue, Québec ; Ivan Tolkien Wotherspoon, Montréal ; Louis Tellier, St. Hyacinthe ; Ernest Cimon, Chicoutimi ; Donald A. Macmaster, Montréal.

—L'élection de M. Bergevin, député de Beauharnois, est contestée. Le Dr. de Boucherville, candidat battu à la dernière élection par une majorité de 635, est le pétitionnaire.

—Les affaires de la Banque Nationale sont de plus en plus prospères. Une poursuite que la banque avait instituée contre une maison de commerce de bois, à Ottawa, s'est terminée avec avantage pour la banque, et l'avenir de l'institution est des plus brillants.

Voici les chiffres pour les années terminant le 31 déc. 1880 et 1881 :

1880.—Billets escomptés.....	\$2,233,921
Créances échues (garanties)	319,496
" (non garanties)	134,538
1881.—Billets escomptés.....	\$3,203,728
Créances échues (garanties)	234,429
" (non garanties)	88,885

On voit par cet état comparatif que les affaires de la banque sont prospères, et les actionnaires peuvent s'attendre à une augmentation de dividende pendant la nouvelle année.

UN DRAME.

—Le Nouveau Salazien, de l'île de la Réunion, publie le récit suivant d'un drame dont les eaux du Bernica ont été le théâtre à Saint-Paul de la Réunion.

Le 5 novembre, à la tombée de la nuit, la paisible ville de Saint-Paul, à la Réunion, était mise en émoi par des appels désespérés : deux personnes venaient de se noyer dans le bassin intérieur du ruisseau du Bernica, célèbre par George Sand dans son roman *d'Indiana*. On accourut, mais trop tard. Enfin, grâce au dévouement de deux habiles nageurs, on retira des eaux du Bernica les corps inanimés de Mme Drouin, la femme du commandant de la Nièvre, et quelque temps après, celui de M. Siou, enseigne de vaisseau.

Que s'était-il passé ? M. le commandant Drouin, sa femme, leur enfant âgé de six ans, une autre dame, M. Siou, enseigne de vaisseau, accompagnés d'un matelot de la Nièvre, s'étaient rendus au bassin de Bernica pour s'y baigner, sauf l'enfant qu'on avait laissé sur le bord de l'étang, sous la garde de l'amie de Mme Drouin. Les baigneurs allaient sortir de l'eau. Mme Drouin, bonne nageuse, avait traversé plusieurs fois le bassin, lorsqu'elle se plaignit d'un malaise.

Son mari lui proposa de regagner le terre-plein en maçonnerie, en marchant le long du rempart et en s'aidant des aspérités et des plantes qu'on rencontre sur les roches. Elle préféra nager ; à peine avait-elle fait quelques brasses, qu'elle poussait un cri déchirant et disparaissait sous l'eau. A cet appel, le commandant de la Nièvre, qui suivait la rive, chercha à s'élançer, mais il ne savait pas nager. L'enseigne de vaisseau, M. Siou, arriva de son côté et fendit l'eau, en plongeant dans la direction où Mme Drouin avait disparu. Une fois, il fut obligé de remonter à la surface pour prendre haleine, puis il plongea de nouveau pour la dernière fois. Plus tard, on l'a retrouvé avec le cou et le corps enserrés dans les longues herbes qui tapissent tout le côté gauche du bassin du Bernica.

Le commandant de la Nièvre, n'écoulant que son désespoir, allait malgré tout en avant, lorsque la voix de son

filz le retint un instant, ce qui permit à son matelot d'arriver jusqu'à lui et de le ramener au terre-plein.

A leurs cris, deux soldats d'infanterie se présentèrent, mais ceux-là encore ne savaient pas nager.

Des voisins se hâtèrent d'accourir, entre autres le curé de Saint-Paul ; M. Latour, trésorier-payeur, et une vingtaine d'autres personnes. Quelques-unes, sachant nager, plongèrent dans le bassin, mais sans succès. On avait allumé des fanoux. Ce ne fut qu'au bout d'une heure et demie qu'arrivèrent deux plongeurs, un créole et un jeune Cafre. Le créole ramena d'abord le corps de Mme Drouin ; puis le Cafre celui de l'enseigne, M. Siou, mort victime de son dévouement.

Madame Drouin était la fille de M. Moëller, banquier de Paris. Cette femme distinguée avait épousé M. Drouin, que tout Québec a connu, lorsqu'il était lieutenant de vaisseau, sur le *La Galissonnière*. M. Siou servait aussi à bord de ce cuirassé, comme aspirant de première classe. C'était un officier plein d'avenir et sa perte sera vivement regrettée par ses camarades et par le ministère de la marine.

TELEGRAPHIE GENERALE

Londres, 19.—A propos du mouvement qui se fait pour réaliser les fonds nécessaires à l'assistance des familles juives russes qui sont sans asile, Lord Shaftesbury publie une lettre dans laquelle il demande si c'est l'intention du peuple de la Grande-Bretagne de garder le silence sur les atrocités qui se commettent chaque jour chez les juifs. " Faire usage de langage menaçant ou violent " dit-il, serait manquer de prudence et serait inutile. Mais des protestations et des appels à la justice auront de l'effet auprès du czar et de ses ministres.

Un correspondant écrivant de Rome dit : En dépit des dénégations des organes du gouvernement anglais, je puis vous assurer que le premier ministre, M. Gladstone, s'est réellement adressé au Vatican pour lui demander de l'aider dans la question irlandaise.

Le czar de Russie a gracié tous les évêques polonais catholiques exilés.

Il est rumored à St. Pétersbourg que les autorités ont arrêté l'un des plus grands conspirateurs, célèbre dans toute l'Europe, qui s'est aventuré en Russie dernièrement.

On mande de Genève que les récents éboulements en Suisse sont attribués aux fréquents tremblements de terre. On n'a pas senti moins de vingt-cinq secousses depuis le mois de décembre.

Un rixe a eu lieu entre ouvriers français et italiens employés au chemin de fer de Brives. Vingt blessés.

Washington, 18.—M. Scoville a consenti à clore sa défense aujourd'hui. M. Porter pourra probablement parler demain. Il parlera pendant une journée au plus. Si la charge du juge Cox n'est pas trop longue, on peut prévoir que les jurés seront saisis de la cause vendredi ou samedi le plus tard.

A TRAVERS LA VILLE.

SOCIÉTÉ CASUALTÉ.—Ce soir, 19 du courant, à 8½ hrs, il y aura au salon du pensionnat réunion des membres de cette société pour procéder à l'élection de nouveaux officiers.

CONFÉRENCE.—Nous engageons vraiment nos lecteurs à assister à la conférence que doit donner M. l'abbé Bruchési à la salle Victoria, demain soir. Le prix d'admission est de 25 centins et la recette de la soirée doit être donnée à l'hospice de la Charité. Ce sera donc à la fois la fête de la bienfaisance et de l'éloquence ; c'est assez dire que toutes les places de vront être prises.

MORT SOUDAIN.—M. Ed. L. Montizambert, frère du registraire de Québec et père du lieutenant-colonel Montizambert et du médecin du même nom, est mort d'une manière presque soudaine, avant-hier soir, à sa résidence en cette ville. Le défunt était légèrement indisposé, depuis une couple de jours, mais rien ne faisait prévoir une fin aussi prochaine.

CHEMIN DE FER DU LAC ST. JEAN.—La compagnie a décidé de transporter gratis tous les matériaux destinés à la construction de villas que les citoyens de Québec se proposeraient de faire ériger dans les six mois à venir, sur le parcours de sa ligne. Si un nombre suffisant de québécois manifestent l'intention de passer l'été dans les cam-

pagnes traversées par cette voie ferrée, la compagnie mettra à leur disposition un train rapide qui fera le trajet matin et soir.

MARCHE A LA RAQUETTE.—Le club *Waverley*, de Québec, a fait hier soir une réception magnifique au club de Lévis qu'il avait invité à le rencontrer pour faire une marche à la Canardière. La brume qui couvrait le fleuve n'a pas permis au bateau-passeur d'accoster à Québec avant dix heures. Jusque-là, les deux clubs se sont salués mutuellement en lançant des fusées des deux rives. Les marcheurs au nombre d'environ 70, se sont rendus au restaurant *Levallée*, précédés par les trompettes du 8e bataillon. Il était à peu près 11.30 heures quand on est arrivé au terme de l'excursion. Il y a eu dîner somptueux, toasts et discours. On est revenu à la ville à une heure avancée de la nuit, après avoir employé le temps le plus gaiement possible.

L'ATALAYA.—Cette cause importante, dans laquelle jugement avait été rendu contre le gouvernement impérial, vient d'être définitivement réglée, celui-ci ayant payé les dommages et les frais du procès.

VENTE DE PROPRIÉTÉS.—On a vendu hier à l'enchère, au bureau de MM. Maxham & Cie, certaines propriétés appartenant à Mme la marquise de Bassano : Une maison sise rue Mont-Carmel a été retirée de la vente au chiffre de \$20,000 ; un moulin à Port-neuf, \$16,000 ; un quai, \$500. Ont été adjugés, les propriétés suivantes : cens et rentes, adjugés à la marquise de Bassano pour \$5,000 ; un moulin adjugé à W. A. Forrest pour \$4,250 ; un moulin à carder adjugé à la marquise pour \$2,000 ; une ferme adjugée à E. Marcotte pour \$2,400 ; 68 arpents de terre adjugés à la marquise pour \$400 ; 83 arpents à la même pour \$300 ; 354 arpents à W. A. Forrest pour \$725 ; 550 arpents à J. White pour \$450 ; 49 arpents à M. Miller, pour \$25 ; un moulin adjugé à la marquise pour \$10,000.

FABRIQUE DE LAINAGES.—On a terminé la pose des planchers de la fabrique de lainages. Sous peu, les machines seront installées à l'étage supérieur de l'édifice. L'engin qui doit mettre en opération les divers machines est posé. Il a, dit-on, une force de 200 chevaux-vapeur.

SUCRE DE BETTERAVE.—Il est encore question chez quelques-uns de nos capitalistes, de l'établissement d'une manufacture de sucre de betterave à Québec.

HYGIÈNE PUBLIQUE.—On a commencé à déposer de la neige sur l'ancien terrain des Jésuites. Les réclamations que cela a soulevées les années passées dans le public, devraient faire ouvrir les yeux aux autorités. Les saletés de toute sorte que contient cette neige compromettent grandement la santé publique, lorsque le dégel arrive.

PÉNIBLE ACCIDENT.—Un malheureux accident est arrivé ce matin à St. Sauveur. La famille de M. J. N. Bourré était réveillée, vers six heures et demie, par les cris de détresse d'un enfant de cinq ans. On s'empressa d'accourir et l'on trouva le petit infortuné entouré par les flammes. Il s'était probablement approché trop près de la porte du poêle et une étincelle avait mis le feu à ses vêtements. On réussit à éteindre les flammes en très peu de temps, mais n'empêcha que le pauvre enfant à le corps affreusement brûlé, à partir de la gorge jusqu'aux jambes.

ENLÈVEMENT.—On dit qu'un employé de la fabrique de caoutchouc a pris la fuite avec une jeune fille. Le couple aurait pris la direction de New-York. Les parents font des recherches.

ASSOCIATION DES BOULANGERS.—A une assemblée qui a eu lieu lundi, à la salle publique de St. Sauveur, les messieurs suivants ont été choisis pour régler le prix du pain pendant l'année 1882 : Président, M. J. Gosselin ; Vice-Président, M. P. Roy ; Secrétaire, M. P. Falardeau ; Assistant-Secrétaire, M. H. Blackburn ; Trésorier, M. F. Laflamme ; Commissaire-Ordonnateur, M. L. Falardeau ; Membres du Comité, MM. F. Hethrington et J. McCorkell.

NOMINATION.—M. Hilaire Grenier vient d'être nommé inspecteur d'huile et de poisson en remplacement de M. J. B. Auld, démissionnaire. M. Grenier occupait depuis longtemps la charge de sous-inspecteur de poisson.

COLLISION FATALE.—Vers huit heures, hier matin, le cheval d'un boucher et celui d'un laitier sont venus en collision, rue St. Paul. Le choc a été des plus violents, et l'un des timons de la voiture du boucher a pénétré de

deux ou trois pouces dans le collet du cheval du laitier. La blessure était horrible à voir.

TENTATIVE DE VOL.—La nuit dernière, deux voleurs ont aperçu dans la ruelle Bell, en arrière de la banque British North America, quatre individus qui ont pris la fuite à leur approche.

TROUBLES.—Le chef Vohl est parti hier soir sur le train du chemin de fer du Nord, avec le sergent Harpe et les constables Burke, Simard, Collier, Fleury, Buteau, Grenier, Redmond, Marcoux et Martel, pour se rendre à l'endroit appelé Calumet, où l'on appréhende des troubles de la part des ouvriers qui travaillent au chemin de fer.

TAPAGE NOCTURNE.—Les résidents de la rue St. Jean, Haute-Ville, se plaignent du tapage que l'on fait la nuit dans cette localité. On frappe aux portes et l'on crie de manière à réveiller tout le monde.

DÉPARTEMENT DU FEU.—Nous avons parlé il y a quelque temps du mauvais état du plancher de la station No. 4 des pompiers, au Palais. On nous informe que ce plancher vient d'être renouvelé par les pompiers eux-mêmes.

AUX PATINEURS.—Il y aura musique demain soir, de huit à dix heures, sur le rond à patiner Lorne, près de l'usine à gaz.

CHEVAUX A VENDRE.—Un monsieur de la campagne est arrivé hier au Dominion House, rue d'Aiguillon, avec quatre magnifiques chevaux canadiens qu'il offre à vendre à très bon marché.

DIVERS.—A Cuentala, Mexique, Catalina Gorgoria, jeune femme de dix-sept ans, ayant fait une ascension en ballon en faisant en même temps des exercices sur un trapèze suspendu à la nacelle, le ballon a crevé et le malheureux a été précipité sur le sol d'une grande hauteur.

M. Adélaïde Forget, autrefois avocat de Montréal, établi depuis quelques années dans les territoires de l'ouest, où il faisait de la culture une grande échelle, vient d'être victime d'un pénible accident. Pendant qu'il surveillait les opérations d'un moulin à battre le grain, il eut le bras droit pris dans un engrenage et complètement séparé du tronc. Il habitait Battleford, avec son frère Amédée Forget, greffier du Conseil des Territoires du Nord-Ouest et secrétaire du gouverneur.

LE MEILLEUR AMI DU PEUPLE.—Les germes de la maladie sont répandus principalement par la négligence et on s'expose souvent à de grandes souffrances en ne remarquant pas les symptômes précurseurs du rhumatisme. Il suffit alors de faire usage de l'huile de St. Jacob, le grand remède pour ces cas de maladie et le meilleur ami du peuple.

EMULSION DE PUTTNER.

M. C. E. PUTTNER.

Chez monsieur, Nous avons vendu votre Emulsion d'huile de foie morue pendant plusieurs années, c'est-à-dire depuis que vous avez commencé à la fabriquer, et nous avons pu nous convaincre que la vente allait toujours croissant, particulièrement dans ces dernières années, vu qu'elle était bien plus connue et mieux appréciée qu'autrefois. La demande a été bien plus considérable que pour toutes les autres Emulsions combinées d'huile de foie de morue.

BROWN, FRÈRES & CIE, Chimistes et droguistes.

LA TOUX, UN RHUME OU LE MAL DE GORGE doivent être arrêtés dans leur progrès. La négligence amène fréquemment une maladie de pomons incurable ou la consommation. LES PASTILLES DE BROWN POUR LES BRONCHES ne causent pas de désordre dans l'estomac comme les sirops et les baumes enseignés pour la toux, mais elles agissent directement sur les parties enflammées, adoucissent l'irritation, donnent du soulagement dans l'asthme, la bronchite, les rhumes, le catarrhe, et les maux de la gorge, auxquels sont exposés les chanteurs et les orateurs publics.

Pendant trente ans les Pastilles de Brown pour les bronches ont été recommandées par les médecins et ont toujours donné une satisfaction parfaite. Ayant subi l'épreuve d'un usage général et constant pendant une génération entière, elles sont parvenues à un rang bien mérité parmi les quelques remèdes utiles du siècle.

En vente partout à 25c la boîte. mars 1881—1244

PIANO KNABE

De concert, grand et semi-grand, carré et droit

Ces instruments ont été devant le public connaisseur depuis bientôt cinquante (50) années, et sur leur excellence seule, ils ont obtenu une prééminence non achetée, qui en fait les premiers pianos du monde pour le son, la touche, la maintenance et la durabilité.

Seule agence à Québec

BERNARD & ALLAIRE

Aussi—Les célèbres Pianos Weber & Co., Newcomb & Co., Dominion Piano Co., Geo. W. Weber, Stevenson & Co., Behring & Co.

Harmôniums d'Eglise et de Salon des fabrications suivantes: Dominion Organ Co., J. Estey & Co., Smith Organ Co., O'Doherty & Co., Mason & Hamilt.

BERNARD & ALLAIRE

Machines à Coudre de renom:—Williams, Singers, Appleton, Oscillating Shuttle, Wheeler & Wilson, White, etc. Conditions, payable par versements.

BERNARD & ALLAIRE, Editeurs de Musique.

6, rue la Fabrique, Québec.

L'HUILE ASTRALE DE PRATT

Si vous désirez obtenir une lumière forte et brillante et ne produisant pas de fumée ou autres inconvénients inhérents à l'huile, de charbon nous vous recommandons l'usage de l'huile Astrale de Pratt.

A vendre par

M. THIBAUDEAU, 31, rue Sous-le-Fort

REPOS ET CONFORT POUR LES MALADES.

LA PANACEE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, la douleur des intestins, le mal de gorge, le rhume, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

MÈRES! MÈRES! MÈRES!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de STROP CALMANT DE MEX. WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25c la bouteille Québec, janvier 1881.

MARCHE MONÉTAIRE.

New-York, 11 hs., 19 janvier 1881. Premières cotes Exchange Sterling 3 kuzs 4-7 soixante kuzs 4.23; Greenbacks, 0.

ACTION DE BANQUES, ETC.

Table with columns: ACTIONS, Valeur des Actions, Dernier dividende 6 mois, Vendeurs par \$100, Acheteurs par \$100. Rows include Banque Montréal, Marchands, Commerce, Ontario, Toronto, Fédérale, Molson, Peuple, Jacques-Cartier, Union, Québec, Nationale, Echange, Impériale, Cie. du Télégraphe de Montréal, etc.

Actions de Banques achetées sur marge.

G. H. BURROUG S, Courtier d'Actions de Banque et Agent Financier St. Lawrence Chambers, No. 4, Rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL

19 janvier 1882. FLEUR—Extra Superfine, \$6.25 à \$6.35; Extra Superfine, \$6.15 à \$6.20; Fancy, \$6.10; Extra du Printemps, \$6.00 à \$6.10; Superfine \$5.95 à \$5.75; Forte de Boulangers, \$7.00 à \$7.50; Fine, \$4.75 à \$5.00; Middlings, \$4.05 à \$4.20; Recoups, \$3.60 à \$3.75; sacs d'Ontario, \$2.75 à \$2.90; Sacs de la 16e (délié) \$3.60 à \$3.50. RECETTES—Blé d'Inde, 8 minots; Fleur, 765 qrts.; Acaïis, 9 do.; Beurre, 574 tinettes; Lard, 90 qrts. RECETTES—Blé, 500 minots; Fleur, 620 qrts. Acaïis, 13 do.

MARCHE DE QUEBEC.

Québec, 19 janvier 1882.

Table of market prices for various goods including flour, sugar, and other commodities. Columns include item name and price.

DECES.

A St. Roch de Québec, le 17 courant, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne, Madame Malvina Charest, à l'âge de 32 ans et six mois, épouse de M. F. E. Crépin, elle laisse pour déplorer sa perte un époux inconsolable, quatre enfants et grand nombre d'amis qui la regretteront longtemps. Elle sera inhumée vendredi, le 20 courant. Le convoi funèbre laissera la demeure de la défunte, No. 26, rue de la Chapelle, à 8 heures précises. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A St. Roch de Québec, le 18 courant, après la plus longue et la plus douloureuse maladie, soufferte avec une résignation vraiment sublime, M. Fabien Bernier, menuisier, à l'âge de 55 ans et 8 mois. Il laisse pour pleurer sur sa tombe, une épouse chérie, 5 enfants et de nombreux amis. Les funérailles auront lieu lundi prochain, le 23 du courant. Le convoi funèbre laissera la demeure du défunt No. 73, rue Charest, à 8 heures, pour l'Eglise St. Roch. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Les autres journaux sont priés de reproduire.

Le 18 du courant, après une maladie de six mois, soufferte avec la plus grande résignation, Mlle Léopoldine Guillet, fille de M. Jean-Baptiste Guillet, charretier. Ses funérailles auront lieu samedi matin à 9 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire No. 123, rue St. Paul, à 8 heures. Parents et amis sont respectueusement priés d'y assister sans autre invitation.

ANNONCES NOUVELLES

TROUVE.

UN BOA en vision. La personne qui l'a perdu pourra le réclamer à ce bureau, et n'aura que les frais de l'annonce à payer. 19 janvier 1882—31

ON DEMANDE A ACHETER.

UNE BARGE de la capacité d'environ 250 à 300 tonneaux, n'exécédant pas 100 pieds de longueur. Donner aussi le numéro du registre et les termes de la vente. Adresse: Bureau de Poste, Boîte 382. 18 janvier 1882—31

TROUVEE.

Une ROBE DE CARROLE. La personne qui l'a perdue pourra la réclamer à la Station du feu No. 4, Palais. 19 janvier 1882—21

AVIS.

Les MAI CHANDS EPICIERS du faubourg St. Jean donnent avis à leurs pratiques et au public qu'ils se sont engagés à fermer leurs magasins à 7 heures tous les soirs, excepté le samedi, d'ici au 19 janvier 1882—21p

DEMANDE

DEUX BONS SCULPTEURS et UN DECOUPEUR Ouvriers de première classe pour une manufacture d'Ontario. Bons gages et emploi permanent. S'adresser à MM. CASEY & CIE, rue St. Jean, Haute-Ville. 18 janvier 1882—21p

COMMIS DEMANDE.

On demande immédiatement un bon commis pour le commerce de marchandises sèches. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser par lettre. Boîte 936 Bureau de Poste, Québec. 7 janvier 1882.

AVIS.

Les personnes intéressées dans la Loterie de St. Jeanne de Neuville, sont par le présent averti que le tirage aura lieu mercredi, le 19ème jour de mars prochain. MOISE BUSSIERE, Gérant. St. Jeanne de Neuville 29 déc. 1881. 17 janvier 1882—8p

TROIS MAISONS A VENDRE.

Une située au coin des rues Hermine et Bayard pour un bon poste de commerce, les deux autres résidences privées, une rue Bagot, et l'autre, rue Metell. Conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux à JOSEPH DECHENE, No. 100 rue Hermine et Bayard, St. Sauveur. 17 janvier 1882—15p

CHIEN PERDU.

Une chienne à poil blanc et jaune, a été perdue ces jours-ci. Une récompense sera accordée à la personne qui la ramènera au No. 3 rue Charlevoix. 16 janvier 1882.

A VENDRE

Une superbe maison à trois étages, située dans un des plus beaux sites du faubourg et Jean. Cette maison contient onze appartements et est très bien finie et pourvue d'élect. baign. réfrig. et d'une foule d'autres améliorations. Conditions de vente facile, payable par terme on comme loyer, au choix de l'acheteur. S'adresser chez J. E. BOLLIV, Notaire. No. 24, rue St. Joseph, St. Roch. 19 janvier 1882.

A VENDRE.

UN MOULIN A FARINE neuf ainsi qu'une magnifique terre avec maison et grange. Le tout situé dans la paroisse de St. Moïse, comté de Rimouski. S'adresser à AUGUSTIN ROSS, Station de Ste. Flavie. 23 décembre 1881—3m

A LOUER.

Le troisième étage et les mansardes de la maison No. 18 rue St. Jean, Haute-Ville, en face de la Caisse d'Economie. Contient huit chambres avec un atelier de photographie qui a servi durant 20 ans. S'adresser à GEO. V. TESSIER, Agent Général. A son bureau No. 51 rue St. Pierre. Ou à sa résidence No. 70 rue St. Louis. 11 janvier 1882—31p

A LOUER.

Magasins, Résidences privées, Bureaux, Hangars et Entrepôts. Le sousigné ayant loué les édifices occupés ci-dessus par MM. Thibaudau & Frères, désire en sous-louer certaines parties. C'est un poste de commerce de première classe. Les édifices font face à un côté à la rue Sous-le-Fort, et de l'autre au marché Champlain. A. TOUSSAINT. 5 janvier 1882.

AVIS.

Avis est par le présent donné que le Septeur Haydn de Québec demandera une acte d'incorporation à la prochaine session de la Législature de Québec. 3 janvier 1882.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, il sera présenté un bill pour permettre à Prudent Bolet et autres de construire un pont sur la Rivière du sud communiquant de la terre de Israël Bolet à la terre de Jean Gendron en la paroisse de St. François, district de Montmagny, avec le droit de prélever des péages, et le privilège exclusif de pont sur la dite rivière dans les limites de la dite paroisse St. François. BOSSÉ & LANGUEDOC, Procureurs des Requetants. 4 janvier 1882—1m

AVIS

Est donné par le présent qu'il sera intro duit devant le Parlement de la Puissance, à sa prochaine session, une loi pour ratifier et confirmer les résolutions de "La Compagnie du chemin de fer de la Rive Nord," du douzième jour d'Août et deuxième jour de Novembre mil huit cent soixante et quinze, ayant pour but de transférer à la province de Québec toute la propriété de la dite compagnie dans son chemin de fer lors en voie de construction entre les cités de Québec et Montréal, et les droits s'y rattachant; et aussi pour ratifier et confirmer l'acte de cession et de transport passé par la Compagnie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, le sixième jour de Novembre mil-huit-cent-soixante et quinze, devant M. Louis N. Dumouchel, notaire, au gouvernement de la province de Québec, de toute la propriété de la dite Compagnie dans son chemin de fer alors en voie de construction entre Montréal et Aylmer avec un embranchement vers St. Jérôme, et les droits s'y rattachant. J. A. CHAPLEAU, Commissaire des chemins de fer. Québec, 20 décembre 1881. 21 décembre 1881—2m

A. O. RAYMOND

LIBRAIRE IMPORTATEUR 46, rue la Fabrique H.-V.

Bescherelle Dictionnaire National 2 vols. très bien reliés, 18ème édition 1881 prix \$15.00. Bescherelle Dictionnaire Classique, un fort vol., relié \$4.00. Dictionnaire de l'Académie Française, 2 vols., très bien reliés, 7ème édition 1874, dans laquelle on a reproduit pour la première fois les préfaces des six éditions précédentes, prix \$12.00. Dictionnaire de la Bible Populaire 1 fort vol., illustré et bien relié, prix \$7.50. Atlas Almanach de J. B. Rolland & Fils, et Almanach du Nouveliste, Calendriers du diocèse de Québec, et Calendriers de la Puissance du Canada, etc., etc., etc. 5 janvier 1882.

DEUX MAGNIFIQUES PIANOS A VENDRE

PAR OCT. LEMIEUX & CIE.

Nous avons reçu deux magnifiques Pianos carrés de 7 1/2 octaves, boîte en bois de rose richement sculptée étant deux instruments de qualité supérieure. Ils seront vendus à moitié prix de la valeur et seront garantis pour aussi longtemps désiré par l'acheteur. S'adresser à notre Salle d'Écho, rue et faubourg St. Jean, Québec. PAR OCT. LEMIEUX & CIE. Écouteurs. 30 décembre 1881.

BAZAR DU PATRONAGE.

Le Bazar annuel, en faveur de l'Œuvre du Patronage de Québec, se tiendra à la Salle Victoria, rue Ste. Anne Haute-Ville, lundi et 23 janvier 1882, et le reste de la semaine. Les personnes charitables qui désirent favoriser cette si excellente Œuvre, sont priées de vouloir bien adresser leurs offrandes aux Dames dont les noms suivent: Mesdames G. M. Dechêne, rue d'Anteuil. I. Bazin, rue St. Augustin. G. Costello, rue St. Olivier. J. Lemieux, rue St. Joseph. C. R. Michaud, rue de l'Église. J. D. Narsan, rue Napoléon. P. Lapière, rue St. Pierre. P. Jallouier, rue Ste. Anne. Madame Lapière tiendra la table des rafraichissements. 14 déc. 1881.

VENTE PAR ENCAN

MARDI, le 7 de Février prochain, à 10 heures a. m., sur les lieux, par le sousigné, d'un terrain d'un arpent de front sur envi on 100 pieds de profondeur, situé au coin des rues St. Valier et St. Sauveur, Banneville, vis-à-vis l'Hôpital du Sacré-Cœur, avec une grande maison en bois à deux étages, fournie de quin. pises, arbrès d'ornements etc. le tout très convenable soit pour une manufacture, soit pour une maison de commerce, ou pour une ou deux résidences privées. OCT. LEMIEUX & CIE. Écouteurs & C. 27 décembre 1881.

GOELETTE A VENDRE.

Golette des Pilotes No. 2, "Sir E. P. Tache," avec tous ses agrès (est excepté), la Goelette est actuellement en quartier d'hiver au chantier de M. Marquis, à St. Joseph de Lévis. S'adresser pour information au BUREAU DES PILOTES, Québec. Ou à M. AUGUSTE DESPRES, Surintendant des Pilotes, Résident à St. Joseph, de Lauzon. 13 janvier 1882.

Chance extraordinaire.

A LOUER.

Poste de commerce important, établi depuis 12 ans, avec Magasin et Résidence. Un magnifique poste de commerce, situé dans le centre du village prospère d'Étchemin, St. Romald, au sud de Québec, occupé pendant dix ans par le propriétaire et pendant quelques années par MM. Marois & Frères, se composant d'un magnifique magasin d'épicerie, vins et liqueurs, fleurs et grains. Logement avec devanture moderne, hangar, remise, etc., ainsi que le terrain sur lequel se trouvent ces bâtisses. Cet excellent poste d'affaires est le seul dans le village où les affaires se font au comptant et où le propriétaire a fait le commerce de \$25,000 à \$25,000 par année. Un grand commerce est maintenant continué dans cet établissement, sous les mêmes principes, vis : argent comptant, de plus, ce magasin se trouve situé près des moulins à scie, manufactures, etc., qui restent ouverts toute l'année. S'adresser à PETER H. O'BEGAN, 9, rue Ste. Angèle, Québec. 11 janvier 1881—28-31a

A VENDRE A LA

Librairie A. T. Garant

No. 17 et 19, rue St. Jean, H.-V., Porte voisine de la Banque d'Épargne.

Langage des fleurs et des fruits..... \$0.20
Recueil de compliments et lettres..... 0.20
Parfait secrétaire des Amants..... 0.20
Nouveau jardin d'Amour..... 0.20
Les infortunes de Camille..... 0.20
Trente ans de la vie d'un jeune homme..... 0.20
Histoire de Cartouche..... 0.20
Nouvelle académie de jeux..... 0.20
Recueil de calembours..... 0.20
Le grand oracle des dames..... 0.20
La clef des songes..... 0.20
La grande cartomanie..... 0.20
Paul et Virginie..... 0.20
Lettres et épiques d'Héloïse et Abélard..... 0.20
Sténographie Duployé..... 0.20
Daudet Numa Roumestan..... 1.00
Le Nabab..... 0.90
Boisgobey, La jambe noire, 2 vols..... 1.60
Stael, Corinne ou l'Italie..... 0.75
10 janvier 1882.

HUITRES FRAICHES

DE BALTIMORE Reçues tous les matins et vendues à 25 CENTS LA PINTÉ

NO. 12, RUE ST. JEAN.

E. ROUMILHAC.

12 janvier 1882—15p

VENTE ABSOLUMENT SANS RÉSERVE

AYANT L'INTENTION DE QUITTER QUÉBEC aussitôt que j'aurai disposé de mon fonds de commerce, j'ai résolu de l'écouler Aussi vite que possible

UN IMMENSE SACRIFICE!

CETTE VENTE Étant faite de bonne foi, DE GRANDES CHANCES SERONT OFFERTES AUX ACHETEURS, attendu que tout l'assortiment doit être vendu.

JOHN LAMB

Edifices de la Young Men's Christian Association, Vis-à-vis le Marché Montcalm. 12 janvier 1882—1m

LE CONTRAT NÉO-ÉCOSSAIS.

Attendu que la chambre législative de la province de la Nouvelle-Ecosse a, le 13ème jour d'avril A. D. 1881, passé la résolution suivante :

Attendu que la province de la Nouvelle-Ecosse a certains intérêts dans les chemins de fer ci-après mentionnés comme suit :

Premièrement.—Le droit d'acquiescer le chemin de fer partant de New-Glasgow, connu généralement sous le nom de "Eastern Extension Railway" ainsi que le chemin s'étendant de Truro à Pictou, connu sous le nom de l'embranchement de Pictou.

Deuxièmement.—Le droit d'acquiescer le chemin de fer Windsor et Annapolis, avec tous les privilèges et franchises y appartenant, suivant les clauses du chapitre 13 des statuts de 1865.

Troisièmement.—Certains pouvoirs de disposer du chemin de fer des comtés de l'ouest et de toutes ses franchises.

Quatrièmement.—Le droit d'acquiescer le chemin de fer d'embranchement de Windsor, et les droits de passage sur le chemin de fer Intercolonial depuis la jonction de Windsor à Halifax.

Cinquièmement.—Le droit d'acquiescer le chemin de fer s'étendant de Middleton à Lunenburg.

Et attendu que des négociations sont pendantes entre le gouvernement local et le gouvernement fédéral pour l'obtention de certains privilèges sur et à travers le chemin de fer Intercolonial entre Truro et Halifax, dans le but d'obtenir des communications continues par chemin de fer entre les chemins de fer subventionnés de l'est et de l'ouest de la province ;

Et attendu qu'il est désirable d'utiliser les pouvoirs ci-dessus mentionnés aux fins de consolider les dits chemins de fer sous une seule administration, afin d'assurer davantage leur fonctionnement efficace et économique et afin de rendre à la province une proportion aussi considérable que possible de l'argent avancé pour la construction des dits chemins de fer, par la vente de l'intérêt susdit ;

C'est pourquoi il est résolu, Que le gouvernement soit autorisé à et ait plein pouvoir d'entrer en négociation avec toute personne ou personnes ou corporation aux fins d'effectuer la vente des intérêts possédés par cette province dans les dits chemins de fer ou aucun d'eux ; et de passer un contrat de telle sorte d'après les meilleures conditions qui pourront être obtenues, tenant compte de la capacité des contractants à exécuter leur engagement et à en fournir des garanties satisfaisantes à passer un contrat pour l'achèvement de tels chemins et d'aucun d'eux, et pour la construction et la mise en opération d'un chemin de fer sur l'île du Cap Breton qui devra se relier au chemin de fer Eastern et Extension et le bateau faisant la traversée au détroit de Canseau. Tout contrat passé en vertu de cette résolution devant être soumis à l'approbation de la législature.

Et attendu qu'en conformité à la dite résolution, le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse est entré en communication avec diverses personnes en ce qui regarde les fins de la dite résolution et a reçu certaines propositions s'y rapportant ;

Et attendu que le dit gouvernement a, sous l'autorité de la dite résolution, accepté (sujet à l'approbation de la législature) l'une des dites propositions, et qu'il est désirable de passer une convention basée sur les dites propositions ;

Et attendu que certaines personnes qui ont fait les propositions en dernier lieu mentionnées sont convenues de se former en une Compagnie pour l'achat, la construction et l'opération des dits chemins de fer, conformément aux termes de la dite résolution et des dites propositions ;

La présente convention faite en double ce sixième jour de septembre, A. D. 1881, entre Sa Majesté la Reine, en rapport avec sa province et gouvernement de la Nouvelle-Ecosse (ci-après appelé le gouvernement) représentée à ces présentes sous l'autorité d'un ordre du Conseil Exécutif, approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en date d'août A. D. 1881, par l'honorable Samuel Creelman, commissaire des Travaux Publics et des Mines, d'une part, et Edmund Walter Plunkett, de Montréal, ingénieur, pour lui-même et ses associés, ci après appelée la Compagnie, étant une compagnie qui devra être incorporée postérieurement aux présentes, par la Législature de la Nouvelle-Ecosse, et être appelée la Compa-

gnie de chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse, d'autre part,

FAIT FOI qu'il est par les présentes mutuellement promis, convenu et agréé entre le gouvernement et le dit Edmund Walter Plunkett, représentant la dite compagnie, ce qui est énoncé dans les clauses suivantes, numérotées de 1 à 31, inclusivement :

1. Que la Compagnie, en vertu de tels droits, pouvoirs, privilèges, ou autorisations qui sont actuellement possédés ou pourront être ci après acquis, soit par le gouvernement ou la Compagnie, ou tous deux, achètera ou autrement acquerra le chemin de fer Windsor et Annapolis, les chemins de fer d'Halifax et du Cap Breton, et le chemin de fer des Comtés de l'Ouest, en même temps que tous et chacun des embranchements ou prolongements d'iceux, et tous et chacun des droits, pouvoirs, privilèges, octrois, concessions, subsides, franchises, propriétés réelles ou personnelles et actifs des dits chemins de fer.

2. Que la Compagnie construira, complètera et équipera toutes parties non achevées des dits chemins de fer, de même que tous les travaux non complétés d'iceux, et aussi, à l'option du gouvernement et d'après les conditions spécifiées dans les présentes, acquerra, fera explorer, construira, achètera et équipera les nouvelles lignes suivantes de chemins de fer, sur telles routes que le Gouverneur-en-Conseil approuvera, savoir :

(A). Le chemin de fer Nictaux et Atlantique, de Middleton à Lunenburg, une distance d'environ 72 milles ;

(B). Une ligne de chemin de fer partant du Déroit de Canseau, et passant à travers l'île du Cap Breton à un point à ou près de Louisbourg, ou quel qu'autre point convenable sur la Côte Est, une distance d'environ 80 milles ;

(C). Une ligne partant de Pictou, au Sud-Ouest, jusqu'à un point d'intersection avec le présent embranchement à Pictou du chemin de fer Intercolonial, une distance d'environ 20 à 26 milles ;

(D). Une ligne partant d'un point à ou près du dépôt de la Jonction de Windsor jusqu'à Dartmouth, une distance d'environ 10 ou 12 milles.

Mais la Compagnie ne sera pas tenue d'entreprendre la construction des nouvelles lignes ci-dessus respectivement, jusqu'à ce que les subsides ou octrois, franchises et privilèges pourvus pour chacune, telles que spécifiés dans la clause 8 ci-après, soient assurés à la Compagnie légalement ou de toute autre manière légitime.

3. La Compagnie réparera complètement les lignes mentionnées dans la clause 1, et toutes les lignes spécifiées dans les clauses 1 et 2, quand elles auront été acquises et contraintes, seront équipées, maintenues et mises en opération d'une manière effective.

4. Toutes les nouvelles lignes, prolongements ou embranchements à être construits par la Compagnie le seront d'une manière solide et habile, et il est par les présentes convenu que le présent chemin de fer de New Glasgow au Déroit de Canseau servira de point de comparaison, et tous les travaux exécutés en vertu du présent contrat seront soumis à l'inspection et à l'approbation d'un ingénieur nommé par le gouvernement, et sujet à l'approbation du Gouverneur-en-Conseil, et la Compagnie devra donner à tel ingénieur toutes les facilités pour tels inspection et examen, de temps à autre, aussi souvent qu'il pourra l'exiger.

5. Les inventaires bonâ fide ou rapports authentiques, listes ou états des diverses compagnies de chemin de fer, contenant le détail des propriétés, actifs, subsides, etc., des dites diverses compagnies de chemin de fer en leur possession au moment de l'évaluation des indemnités accordées par arbitrage pour aucuns travaux à être acquis par arbitrage en vertu de la présente convention, serviront de base à la présente convention pour ce qui regarde le dépôt de garanties pourvus par la clause 13 ci-après à être données au gouvernement, et les dites garanties ne répondront d'aucune propriété ou actif qui n'apparaîtra pas dans les dits inventaires, etc., mais qui pourra ne pas avoir été livré en la possession de la compagnie, ses agents ou employés.

6. Le gouvernement, s'il en est requis par la Compagnie, exercera ou fera exercer ou déléguera effectivement ou transportera ou passera à la Compagnie tous les pouvoirs, droits, intérêts, privilèges ou autorisations qui peuvent maintenant ou pourront être appartenir au gouvernement concernant les chemins de fer spécifiés dans les clauses 1 et 2 ci-dessus, en même temps que les droits de circulation mentionnés dans la clause 22 ci-dessus, pourvu que la Compagnie ait auparavant satisfait le Gouverneur-en-Conseil de son

pouvoir de protéger, tel que mentionné dans la clause suivante, la dette du gouvernement.

7. En considération de l'accomplissement des conditions de la dernière clause, la Compagnie assumera, paiera et liquidera toutes et chaque dette actuelle de bonne foi due, en vertu de tel accomplissement aux Compagnies de chemin de fer mentionnées dans la clause 1 ci-dessus, telle et lorsque telle dette pourra être établie contre le gouvernement, sujette aux déductions, s'il y en a, à être faites pour non-livraison, tel que pourvu par la clause 5 ci-dessus.

8. La Compagnie recevra, en considération de la construction, équipement, maintien et mise en opération des lignes A, B, C, D, mentionnées dans la clause 2 ci-dessus en conformité avec la présente convention, les subsides et aides suivants, outre un droit de passage libre et des terrains pour les gares et les voies d'évitement :

Pour la ligne A, le montant non déposé du subside du gouvernement sous l'acte concernant cette ligne, c'est-à-dire, environ \$320,000 en argent, moins un montant n'excédant pas \$20,000 pour travaux et matériaux à payer en vertu d'une indemnité accordée par les arbitres nommés pour s'assurer des réclamations pour travaux et matériaux non payés sur le chemin de fer Nictaux et Atlantique, et 150,000 acres de terres à être prises tel que pourvu dans l'Acte concernant le chemin de fer Nictaux et Atlantique.

Pour la ligne B, 2,000 acres de terres, dans l'île du Cap Breton, par mille de ligne construit, et des billets de location, en vertu des statuts concernant les mines et minéraux, de 25 milles carrés de terrains miniers avec tous les minéraux qu'ils renferment, autres que l'or et l'argent, sujets aux statuts de la province concernant les mines et minéraux.

Pour la ligne C, une quantité suffisante de rails, d'une qualité et d'une nature convenables, pour poser et achever la ligne et les voies d'évitement. Les rails devront être livrés à Pictou, ou autre lieu également propre sur l'embranchement du chemin de fer Intercolonial à Pictou. De plus, en ce qui regarde la ligne C, il est stipulé et convenu qu' aussitôt qu'elle sera ouverte au trafic, la Compagnie pourra, à son choix discontinuer permanently le service de traverse actuellement en opération entre la ville de Pictou et le chemin de fer sur la rive opposée.

Pour la ligne D, la Compagnie recevra la promesse et l'engagement du Conseil-de-Ville de Dartmouth, dûment autorisé et fait suivant la loi, de payer à la Compagnie à Londres, ou ailleurs, au choix de la Compagnie, semi-annuellement, une somme de \$4,000 cours canadien, par année, pour une période de pas moins de 20 ans de suite, ou toutes autres sommes à toutes autres périodes, qu'il pourra être convenu entre la compagnie et la ville de Dartmouth.

9. Les terres pourvus par les présentes à être données à la Compagnie comme paiement partiel de la construction des nouvelles lignes mentionnées dans les présentes seront choisies par la Compagnie parmi aucunes de telles terres en la possession de ou appartenant à la province ou au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et qui pourront être vacantes, et la Compagnie aura trois ans à partir de cette date pour faire telle choix, mais il est compris que le gouvernement ne sera pas gêné par cette convention, de faire tels octrois de terres qui ont été faits jusqu'ici suivant le cours ordinaire des affaires du département des terres de la couronne.

10. Les paiements des subsides en terres et en argent spécifiés dans la clause 8 seront faits à la Compagnie au compte des lignes respectives de chemin de fer mentionnées, en proportion de la somme de travaux accomplis, suivant les clauses de cette convention, sur telles lignes de temps à autre que le montant total des subsides respectifs spécifiés sera considéré gagné et dû et deviendra payable à l'ouverture des lignes correspondantes, et que quand aucune partie des travaux nécessaires pour telle ouverture aura été accomplie, une proportion correspondante de tout le subside deviendra payable à la Compagnie.

(A continuer.)

MAISON A VENDRE.

Une maison en briques à deux étages avec toit français, située au No. 114 rue Scott, coin des rues Amable et Scott. Conditions avantageuses. S'adresser sur les lieux à

ALFRED LECLERC, épiciér. 119 rue Scott. 22 décembre 1881—1mp

LA SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION DES ARTISANS

Table with financial data: CAPITAL PERMANENT \$100,000, MOBILE ACCUMULANT 45,400, Surplus au fond permanent, 31 mars 1881 \$8,520.76, do accumulant, 31 mars 1881 2,598.40, Total surplus \$11,119.16

BUREAU: 105, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE, QUEBEC.

DIRECTEURS:

S. LESAGE, écrivain, président. J. PHAMONDON, écrivain. E. R. FRECHETTE, écrivain. J. ARCHER, écrivain. J. A. DEFOY, écrivain.

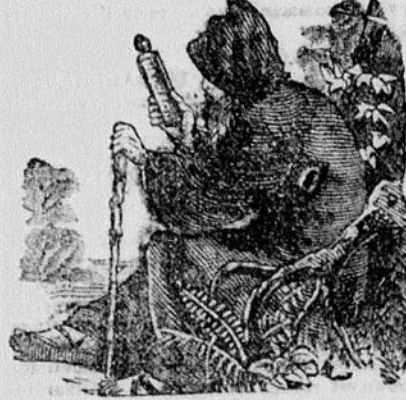
JUAN BLANQUER, écrivain, G. R., M.P.P., vice-président. GEORGE FAQUET, écrivain. OCTAVE MIGNON, écrivain. OYEBLE DUQUOI, écrivain.

BANQUE DE LA SOCIÉTÉ: "LA BANQUE NATIONALE."

Cette société continue de faire des avances sur garanties hypothécaires à des conditions avantageuses.

Québec, 14 janvier 1882—1mp

LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.

La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Ésquimaque, l'Inflammation du Goussier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Docteurs généraux du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Orties Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Médecines.

A. VOGELER & CIE., Baltimore, Md., U. S. A.

10 octobre 1881.

PRESENTS DE HAUT GOUT

Riches nouveautés!

Horloges et Bijouteries de grande valeur

JOSEPH DONATI,

158, rue St-Jean, 241, rue St-Paul,

(VIS À VIS LA GARE DU CHEMIN DE FER DU NORD)

M. DONATI vient de recevoir à ses deux magasins, à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, le plus riche assortiment d'horloges et bijoux qu'il y ait dans Québec.

M. DONATI a des horloges françaises d'un goût tout nouveau et des plus riches. Le pendule de ces horloges est formé par une balancière qui est sur un amour doré.

Le choix de montres, bagues, bracelets et autres bijoux est des plus riches et des plus variés.

Les amateurs qui désirent se procurer de beaux présents sous Noël et le Jour de l'An, feront bien d'aller faire une visite à M. DONATI.

M. DONATI a des montres depuis la somme de \$5.00 jusqu'à \$20.00 et des horloges depuis \$1.00 jusqu'à \$6.00.

Tous ces articles sont marqués à une grande réduction à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, et la vente à réduction durera tout le mois aux deux magasins.

Les montres, horloges, bijoux, boîtes de musique et de chimie sont réparés avec une attention toute particulière à des

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

éc. 1881—2m

AVIS.

La Société du Crédit Foncier Franco-Canadien s'adressera, à la prochaine session de la Législature de Québec, des amendements à son acte d'incorporation, dont quelques uns concernent la régie de la Société et d'autres, nécessités par l'extension de ses opérations dans les autres Provinces de la Péninsule, et pour rendre son acte d'incorporation en forme aux pouvoirs que le Parlement du Canada lui a conférés.

L'Administrateur-Délégué,

J. WURTELE.

Québec, ce 28 décembre 1881. 7 janvier 1882.

Labor omnia vincit!

L'EMULSION DE PUTTNER

a surpassé toutes les autres préparations par la grande réputation médicale qu'elle a obtenue, et immédiatement après un avoir fait usage, on demeure convaincu que ce n'est pas une médecine fautive, mais qu'au contraire elle fait tout le bien promis.

Lisez ce qu'en dit le Révd. P. J. Fillet:

WYBOMOUTH, N.-E., 6 mai 1881.

C. R. PUTTNER, M. P. — Cher monsieur: J'ai fait usage, ainsi que les membres de ma famille, de votre Emulsion, et je dois dire que j'en ai été parfaitement satisfait. Aussitôt après avoir pris la médecine, on demeure convaincu que ce n'est pas une préparation fautive, mais qu'elle fait tout le bien qu'en attend et qu'elle promet. Je suis âgé de 52 ans et je fais trois services religieux tous les dimanches, sans compter les devoirs que j'ai à remplir les jours de travail, et je suis grandement endetté envers votre Emulsion, pour la vigueur de ton que j'apporte à des personnes souffrant de la toux, du rhume, de la débilité, etc., et je me suis plu à reconnaître que dans chaque cas le résultat a répondu à ce qu'on en attendait.

Et vous souhaitant tout le succès auquel vous avez droit, je suis, monsieur, votre dévoué.

P. J. FILLET, ministre épiscopalien.

EMULSION DE PUTTNER

J'ESTIME QU'IL N'EST UN REMÈDE SOUVERAIN.

HALIFAX, N.-E., 7 fév. 1881.

C. E. PUTTNER, M. P. — Cher monsieur: Mon médecin m'ayant recommandé votre Emulsion, et en ayant fait usage, pendant quelque temps, j'estime que c'est un remède souverain. Elle m'a guéri en moins de temps que n'aurait pu le faire toute autre médecine dont j'ai fait usage antérieurement. La digestion en est en outre très facile.

Vous dévoué.

MRS. A. GLASS, 97 rue Cornwallis.

L'EMULSION DE PUTTNER

EST LE GRAND DESIDERATUM.

C. E. PUTTNER, M. P. — Cher monsieur: J'ai obtenu un plaisir réel à dire qu'ayant en occasion de faire usage de l'Emulsion d'huile de foie de morue combinée par M. C. E. Puttner et contenant comme il est dit, du fer, j'ai trouvé que c'était le remède par excellence pour toutes les maladies qui requièrent le traitement en question. Elle est aussi agréable au goût, chose très désirable dans les préparations à l'huile de foie de morue.

ARCH. LAWSON, M. D., M. R. C. S. etc., Médecin à l'Asile des aveugles et Professeur de chirurgie au Collège Médical de Halifax.

DEMANDEZ

L'Emulsion d'huile de foie de morue

DE PUTTNER

COMBINEE D'HYPOPHOSPHITES, ETC.

Prix — 50 cents.

En vente à Québec chez Edmond Giroux & frère, R. McLeod, La Roche & Cie., et chez tous les pharmaciens. Adresse: Compagnie d'Emulsion de Puttner, Halifax, N.-E. 7 janvier 1882.

DECHETS DE SALAISONS.

TÊTES, PATTES, RETAILLES, PANNES on branche, ROGNONS, ETC., ETC.

A Vendre

A TRES BAS PRIX.

J. B. Renaud & Cie.

72 à 82, Rue St. Paul.

16 466 1881

AVIS

Est par le présent donné que Jos. Hamel, Ecr. R. P. Vallée, Ecr. M.P., Louis G. Desjardins, Ecr. M.P.P., William Sharoles, Ecr. P. V. Valin, Ecr. M.P., l'hon. Pierre Garneau, Félix Carbray, Ecr. M.P.P., L. T. Dussault, Ecr., Eugène Chénier, Ecr., Hon. Thomas McGreevy, Hon. John H. Arn et autres feront application à la Législature de la Province de Québec à la prochaine session pour l'incorporation d'une association littéraires et politiques sous le nom de Club Cartier de Québec.

LANGLOIS, LARUE, ANGERS et CASGRAIN.

Procurerurs des dits, Jos. Hamel & autres.

17 décembre 1881—1m